



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019 à 20H 00

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M ROUILLE David, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, Mme DUFOUIL Christiane, M BOUGARD Frédéric, Mme BRANDILY Geneviève, Mme M. Alain RENAULT, Mme GROSSET Christèle, M MAHE Olivier, M DEFFAINS Mickaël, Mme Mireille PEUVREL, VAUQUENU Mélanie, M LEFAUCHEUR Guy.

Absent : néant.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M DEFFAINS Mickaël a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2019 à l'unanimité.

Délibération n°41/2019

**OBJET : ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS POUR LA SALLE ET LA RESIDENCE DES AULNES.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Monsieur le Maire, présente aux Membres du Conseil Municipal plusieurs devis concernant l'acquisition de six boîtes à lettres pour la résidence des Aulnes et de cendriers pour la salle des Aulnes.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de choisir l'entreprise Adequat pour un montant de 743.00 € H.T.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- DECIDENT de créditer l'opération comme suit :

2135 - 104 Agencements divers	+ 200.00 €
2111 – 141 Achat de terrains	-200.00 €

- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°42/2019

OBJET : AVENANT N°1 AU LOT ELECTRICITE POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES AULNES.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 21/2019 en date du 5 mars 2019.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition de fourniture et pose d'une alimentation électrique pour les travaux de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décident d'accepter le devis de l'entreprise A2D pour un montant de 2 119.30 € H.T..
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 21 h55.

D. BUISSET	D. ROUAULT	M. DEFFAINS	C. GROSSET
C. ROZET	C. DUFOUIL	G. BRANDILY	A. RENAULT
M. PEUVREL	D. ROUILLE	F. BOUGARD	A. GROSSET
O. MAHE	G. LEFAUCHEUR	M. VAUQUENU	

Date d'affichage : 15 octobre 2019.

Le Maire,
David BUISSET